

Mission de suivi animation pour
une Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
sur les communes de la
Ferté-Gaucher et de Rebais

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2024.04
Date limite de remise des plis	28 Mai 2024 à 12 heures

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ **Acheteur :**

Communauté de Communes des 2 Morin
1 rue Robert Legraverend
77320 LA FERTÉ GAUCHER
Téléphone : 01 64 03 06 69
Courriel : marches@cc2m.fr
Site internet : <https://www.cc2morin.fr>

■ **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Mission de suivi animation pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les communes de la Ferté Gaucher et de Rebais.**

Cette consultation fait suite à une précédente consultation dont la procédure a été déclarée sans suite.

Code CPV	Libellé CPV
71621000-7	Services d'analyse technique ou services de conseil

■ **Type de contrat :**

Il s'agit d'un marché ordinaire de services.

■ **Durée du marché et délai d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations est fixé à **3 ans** à compter de l'ordre de service de démarrage.

■ **Décomposition de la prestation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots ; les prestations n'étant pas séparables.
Le marché est composé d'une part fixe et d'une part variable

Part fixe : Les prestations indiquées à l'article III du CCTP relatives à l'animation.

Part variable : Les prestations indiquées à l'article III du CCTP relatives à la composition et au suivi des dossiers techniques, administratifs et financiers.
Le montant maximum est fixé à 150 000 € HT.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Le groupement devra présenter les compétences suivantes qui devront être justifiées par tous moyens nécessaires (diplômes, formations qualifiantes, certifications, expériences) :

- Capacités à l'animation et à la mobilisation partenariale, à la coordination des actions et la restitution des résultats ;
- Capacité de mobilité et de réactivité pour la dynamique de l'opération
- Connaissances techniques portant sur les pathologies des bâtiments, notamment réhabilitation de bâti ancien, les problématiques thermiques (calcul de DPE) et d'adaptation des logements au handicap et à la perte d'autonomie, les problématiques sanitaires (plomb, radon, mэрule, etc.) ;
- Compétences techniques dans la réalisation de travaux d'amélioration des logements, et possibilité de faire intervenir un ergothérapeute ;
- Capacités de conduite de diagnostics techniques ;
- Capacités administratives dans le montage des dossiers, la transmission aux financeurs, la vérification des factures, le dépôt des demandes de paiement, etc ;
- Connaissance des aides à l'amélioration de l'habitat dans leur globalité (MaPrimeRénov', Loc' Avantages, Certificats d'Économie d'Énergie, aides locales, aides fiscales, crédits d'impôts, CEE, caisses de retraite, etc.) ;
- Connaissances juridiques et notamment en droit de l'urbanisme, de la construction, et de l'immobilier, et capacité de veille réglementaire concernant l'habitat, la lutte contre l'habitat indigne, etc. ;
- Capacité d'accompagnement social d'un ménage, dont la réalisation d'un bilan social d'un ménage, la médiation, l'identification des publics en difficulté, les dispositifs de relogement, le conventionnement, etc. ;
- Agrément MAR (Mon accompagnateur Rénov').

Le prestataire devra nommer un chef de projet qui sera l'interlocuteur privilégié de la CC2M et qui participera à toutes les réunions de la mission (comités techniques et de pilotage notamment).

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Modalité de paiement :**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches-publics.info/>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement et ses annexes (AE) ;
- L'annexe financière : DPGF/BPU/DQE
- Le Cahier des Clauses administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes : Synthèse de l'étude pré-opérationnelle en vue d'une OPAH et projet de convention d'OPAH.

L'acheteur ne procédera à aucun envoi du dossier de la consultation aux candidats sur support physique électronique (CD-Rom, clé USB...), ni par courrier électronique.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://marches-publics.info/>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Contenu des plis et conditions de participation :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner
- Renseignements relatifs aux pouvoirs de la (des) personne(s) ayant le pouvoir d'engager la société (DC1 ou forme libre)

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat

- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
- Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat
- Agrément MAR (Mon accompagnateur Rénov').

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Pièces de l'offre :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- L'annexe financière : s- L'annexe financière : DPGF/BPU/DQE sous format excel et PDF
- Une note méthodologique précisant notamment :
 - la description de la méthode proposée en soulignant les points forts de la démarche et son adéquation avec les besoins de l'acheteur
 - - les moyens humains et références sur des prestations similaires, nombre de personnes employées et noms des personnes chargées du dossier avec CV
 - un planning de l'organisation prévue, illustrant la communication et la méthodologie pro-active

L'offre, qu'elle soit présentée par un candidat seul ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marches-publics.info/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à : Communauté Communes des 2 Morin, 1 rue Robert Legraverend – 77320 LA FERTÉ GAUCHER.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier. Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Conformément à l'article R2132-7 du Code de la commande publique, aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

4. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

■ Critères de sélection des candidats :

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Pondération
1. Qualité	60%
2. Prix	40%

Détail de la notation :

La qualité (60%) - 60 points

La qualité des prestations sera examinée au vu de la note méthodologique précisant les éléments suivants :

- la description de la méthode proposée en soulignant les points forts de la démarche et son adéquation avec les besoins de l'acheteur – **sur 30 points**
- les moyens humains et références sur des prestations similaires, nombre de personnes employées et noms des personnes chargées du dossier avec CV – **sur 20 points**
- un planning de l'organisation prévue, illustrant la communication et la méthodologie pro-active – **sur 10 points**

Il sera attribué un nombre de points en fonction de la précision de l'offre selon le barème suivant :

	Sur 10 points	Sur 20 points	Sur 30 points
Très satisfaisant :	10 points	20 points	30 points
Satisfaisant :	8 points	16 points	24 points
Assez satisfaisant :	7 points	14 points	21 points
Moyen :	5 points	10 points	15 points
Insuffisant :	3 points	6 points	9 points
Très insuffisant	1 point	2 points	3 points
Sans réponse	0 point	0 point	0 point

Une note NQ sur 60 points est attribuée à chaque candidat.

Le prix des prestations (40%) – 60 points

L'offre qui présentera le prix global en euro le moins élevé sur l'acte d'engagement (addition du montant total de la DPGF et du montant total du DQE) se verra attribuer la note maximale de 60 points. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :

$$NP = No \times (Po/P)$$

NP : Note de l'offre considérée

No : Note maximale de l'offre la mieux placée

P : Prix de l'offre considérée

Po : Prix de l'offre la moins élevée

Une note NP sur 60 points est attribuée à chaque candidat.

La note globale (N) est l'addition des notes obtenues à chaque critère pondéré :

$$N = 60 \% NQ + 40 \% NP$$

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'État.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

■ **Renseignements complémentaires**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches-publics.info>.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Melun
3 rue du Général de Gaulle
Case Postale n°8630
MELUN
77008 MELUN CEDEX
Téléphone : 01 60 56 66 60
Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr
Télécopie : 01 60 56 66 10
Site internet : <http://melun.tribunal-administratif.fr>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : accueil@cc2m.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

 **Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)